



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Périgueux, le 29 mars 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Épisode de pollution atmosphérique en Dordogne

Une masse d'air chargée en particules désertiques en provenance du Sahara et transitant par l'Espagne arrive sur les départements de la Nouvelle Aquitaine.

Atmo, association agréée de contrôle de la pollution de l'air, prévoit un dépassement du seuil de particules en suspension (PM10) et a placé **la Dordogne en alerte «rouge» ce jour**.

Un apport d'humidité associé à des précipitations est attendu pour la journée de demain faisant diminuer les concentrations. Un retour à la normale est donc prévu pour demain.

L'origine de cet épisode est une combinaison d'apport de poussières désertiques du Sahara et de divers sources (agriculture, trafic routier, industrie)

Recommandations sanitaires :

En cas de gêne respiratoire ou cardiaque : consultez votre médecin ou votre pharmacien,

Pour les personnes vulnérables et sensibles :

- Évitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe.
- Évitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur. Reportez les activités qui demandent le plus d'effort.

Pour la population générale : réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions).

Recommandations pour réduire les émissions de polluant :

À la maison/travail :

- Reportez les travaux d'entretien ou de nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis ;
- Respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre et l'encadrement des dérogations ;
- Arrêtez, en période de chauffe, l'utilisation des appareils de combustion de biomasse non performants (foyers ouverts, poêles acquis avant 2002) ;
- Maîtrisez la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation) ;



Déplacements :

- Limitez l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun ;
- Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo) ;
- Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être.

Secteur agricole : reportez les épandages agricoles de fertilisants ainsi que les travaux du sol.

